

L'Empire ottoman, de l'essor au déclin

Audren LE COZ

RÉSUMÉ

Le demi-millénaire ottoman reste largement un parent pauvre de l'historiographie européenne pour la période moderne. Le seul déploiement spatial et chronologique de cette civilisation, dernière expression universalisante du monde islamique, devrait pourtant attirer l'attention de quiconque souhaite réfléchir sur le développement de la notion de puissance dans l'espace méditerranéen.



La grand'rue de Péra, vers 1908 (photographie, coll. Ömer Koç, publiée dans De Byzance à Istanbul, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 2009, p. 277)

Origines et essor de l'Empire ottoman

L'année 1453 a longtemps représenté la fin d'une époque. La mort du dernier empereur byzantin, Constantin XI, sur les remparts de Constantinople, marquait du même coup l'entrée sur la scène européenne du jeune Empire ottoman. Le retentissement immédiat de la disparition du vieil Empire romain fut certes réel, mais l'essor du pouvoir ottoman avait évidemment été perçu bien plus tôt par les puissances chrétiennes. Dès 1071, la progression des Turcs en Anatolie avait déjà connu un temps fort avec la bataille de Mantzikert, mais l'émirat ottoman – du nom d'Osman, fondateur de la dynastie – se forme surtout vers 1300, sur les décombres du pouvoir

seldjoukide. L'émirat se développe sous le règne d'Orkhan (ca. 1324-1362), qui étend et structure ce jeune État. En jouant sur la rivalité des Grecs et des Latins, les Ottomans finissent par entourer la ville de Constantinople, au point de contraindre le basileus à payer tribut, dès la fin du XIV^e siècle. Il revient à Mehmed II (1451-1481) de conquérir Constantinople le 29 mai 1453 pour offrir à l'autorité du sultanat une dimension universelle. La nouvelle capitale garde son nom, tout en étant connue aussi désormais sous le nom d'Istanbul. L'expansion maritime débute en Mer Méditerranée et en Mer Noire, malgré des tensions internes : Morée (1458-1460), Trébizonde (1461), Rhodes (1522), Chypre (1575) forment autant d'étapes dans l'établissement du pouvoir ottoman. L'expansion terrestre se poursuit : Serbie (1458-1460), Herzégovine (1470), Syrie et Égypte (1517), Irak (1533-1534). L'apogée des conquêtes se situe sous le règne de Soliman le Magnifique (1520-1566), qui continue d'étendre l'empire jusqu'au siège infructueux de Vienne (1529). La bataille de Lépante (1571) marque un autre coup d'arrêt, sans remettre en cause la puissance ottomane. L'Empire représente alors de loin la première puissance en Europe et en Méditerranée. Cette puissance est multiforme et héritière de plusieurs traditions. Une partie du personnel administratif, des structures et plus largement l'ambition impériale sont reprises à l'Empire byzantin. Mais, par la conquête des anciens empires serbe et bulgare, puis de l'Égypte mamelouke et des lieux saints de l'islam, l'Empire ottoman se veut aussi l'héritier d'autres traditions politiques, qui contribuent à façonner son identité singulière, à la fois turque, impériale et musulmane.

La puissance ottomane à son apogée (XVI^e siècle)

L'historiographie s'accorde pour reconnaître une forme d'apogée dans le long règne de Soliman le Magnifique, sultan (titre politique) et, depuis 1517, calife (autorité suprême dans le monde musulman sunnite). Au XVI^e siècle, la puissance ottomane s'appuie sur différents leviers. Le premier est la capacité d'adaptation d'un pouvoir centralisé aux réalités diverses d'un territoire allant de l'Égypte à la Hongrie actuelle. La loi coranique reste le fondement du droit, mais elle peut s'adapter aux réalités locales quand celles-ci touchent à des aspects ignorés par celle-ci, comme le droit minier dans les Balkans. Tout en restant des sujets de seconde zone (zimmi) soumis à un impôt spécifique, les non musulmans (chrétiens ou juifs, notamment après l'expulsion de ces derniers d'Espagne) peuvent continuer de vivre selon leur droit : le patriarcat grec orthodoxe est reconnu à Constantinople en 1454. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, Mehmed II puis Bayezid II avaient d'ailleurs fait promulguer des codes de lois coutumières, qui témoignent du pragmatisme du pouvoir central. L'autorité sur les provinces reste largement négociée avec les élites locales, souvent chrétiennes, qui en retour fournissent une partie de l'administration centrale. Les pouvoirs du sultan sont théoriquement immenses (réglementations, armée, nominations...) : cette autorité absolue s'inscrit dans le paysage urbain par la stricte codification de l'architecture des mosquées, sous l'impulsion de l'architecte Sinan (1490-1588), qui distingue les édifices du sultan de ceux de fondateurs de moindre rang. En réalité, les pouvoirs du sultan sont limités par le respect de la charia, source du droit jusqu'à la fin de l'Empire, et des droits coutumiers. Ceci rapproche son pouvoir réel de celui des souverains occidentaux. Le gouvernement (divân) est constitué par les vizirs et d'autres dignitaires, le grand-vizir étant souvent issu des régions chrétiennes de l'Empire. La volonté du sultan de contourner les grandes familles musulmanes pour créer un lien de fidélité direct avec des serviteurs déracinés se confirme dans l'institution du devshirmê. La mission du devshirmê consiste à prélever des jeunes garçons dans les provinces conquises, en particulier chrétiennes. De statut servile, coupés de leur famille et convertis à la religion musulmane, ceux-ci fournissent ensuite des agents fidèles à l'administration et au corps des janissaires. Pour leur région d'origine, ils peuvent aussi servir de relais d'influence au plus haut niveau de l'État, signe du caractère relatif de leur déracinement. Le corps des janissaires, quant à lui, représente un autre pilier de la puissance ottomane. Ces jeunes gens d'origine chrétienne forment le cœur des fantassins et le noyau opérationnel de l'armée. La marine ottomane sait aussi mobiliser des Italiens, des Français et des Grecs : le nom du corsaire Barberousse, amiral de la flotte dans les années 1530, est resté célèbre. Dans les provinces, l'autorité du sultan est assurée par l'institution du timâr. Il ne s'agit pas d'une concession territoriale comme la féodalité en Occident, mais uniquement de la

concession des impôts sur un territoire. Les soldats perçoivent ainsi directement les impôts, sans passer par le sultan. Ce système, non héréditaire, connaît un essor considérable à la faveur des conquêtes. Enfin, la prospérité de l'empire ottoman au xvi^e siècle assure au sultan prestige et autorité. Istanbul, notamment, conserve son rôle de carrefour économique et culturel entre Orient et Occident, et entre les mondes slaves et méditerranéens. Comme capitale, elle est aussi la vitrine d'un empire multi-ethnique : dès la fin des années 1450, un grand programme architectural inscrit dans l'espace de la ville le nouvel ordre ottoman, par la conversion de la basilique Sainte-Sophie en mosquée, la constructions de nouveaux marchés et palais (Topkapi) ou la revitalisation de la Mésè, artère principale et cœur des processions de la ville byzantine, devenue le Divanyolu. Entre héritage byzantin, expérimentations urbaines inspirées de l'Italie de la Renaissance et affirmation spatiale de l'autorité du calife, Constantinople synthétise au xvi^e siècle les multiples visages de la puissance ottomane.

Les XVII^e et XVIII^e siècles : déclin ou crises ?

Une des avancées majeures de la recherche récente a été de questionner le supposé déclin de l'Empire ottoman après le xvi^e siècle, pour y substituer l'identification d'un certain nombre de crises. Au xvii^e siècle, l'arrêt des conquêtes (sauf la Crète prise aux Vénitiens à partir de 1645) révèle surtout les limites du timâr : l'armée n'a plus de nouvelles concessions fiscales à se partager. Elle est désormais salariée par les pouvoirs centraux et ne vit plus sur le pays. En parallèle, le système du devshirmê s'essouffle au fil du xvii^e siècle. Pour le reste, les périodes de crises internes, politiques et financières (1640-1656, 1684-1699) et les limites posées à l'extension de l'Empire (échec à Vienne en 1683, paix de Karlowitz en 1699) ne doivent pas masquer la réalité d'ensemble : l'Empire ottoman demeure la première puissance du monde méditerranéen, et Istanbul la première ville d'Europe. La France, l'Angleterre, les Pays-Bas et Venise tiennent à obtenir ou renouveler des capitulations (facilités religieuses, commerciales et juridiques accordées aux Occidentaux) pour conserver leurs avantages commerciaux. Le royaume de France, pionnier dans l'établissement de relations avec l'Empire ottoman (dès 1535, premières capitulations en 1569), renouvelle ainsi ses liens en 1604 puis en 1673. La recherche de nouvelles routes commerciales ne semble pas avoir nui à la prospérité de l'Empire. Quant aux tensions internes, elles sont inhérentes à la structure de l'Empire ottoman, qui repose sur la négociation avec les dynasties locales. Le pouvoir ne s'appuie pas uniquement sur des gouverneurs qui seraient les représentants d'un pouvoir central despotique : il résulte d'une construction dialoguée avec les élites des cités. Ainsi, les janissaires s'intègrent peu à peu dans les réalités locales de l'Empire en cherchant aussi à transmettre héréditairement leur pouvoir. Réciproquement, les sociétés provinciales bénéficient de relais à Istanbul. Le système des pétitions qui peuvent être adressées au pouvoir central illustre autrement ce mode de fonctionnement.

Au début du xviii^e siècle, en revanche, la question de la réforme de l'Empire commence à émerger. Avant la « question d'Orient », peut-être existe-t-il d'abord une « question d'Occident » : celle de la supposée fascination de l'Empire ottoman pour l'Europe et sa modernité, alors que la menace russe se confirme au nord. Après plusieurs conflits tout au long du siècle, le traité de Küçük-Kaynardja de 1774 contraint en effet le sultan à abandonner nombre de territoires à la Russie, mais aussi une bonne part de son prestige européen. Dans les années 1720, l'administration ottomane tente déjà d'assainir ses finances, tout en s'intéressant aux idées venues d'Europe par l'envoi d'observateurs dans les grandes capitales, ou encore la traduction d'ouvrages, notamment français (création d'une imprimerie en caractères arabes à Istanbul en 1727). Mais la supposée fascination pour l'Occident doit aussi être relativisée : si les tentatives de réformes du début du xviii^e siècle ont pu être perçues comme la préfiguration du complexe ottoman vis-à-vis de l'Occident, il ne faut pas oublier que l'empire a aussi été capable d'une modernité autonome. La société des villes se transforme au fil du temps, sans être directement confrontée aux idées nouvelles de l'Occident. Loin de représenter une inéluctable période de déclin, le xviii^e siècle place donc plutôt l'empire à une croisée des chemins face aux questions posées par l'Europe.

La question d'Orient et le long XIX^e siècle : quelle modernité pour la puissance ottomane ?

La présence de plus en plus active des Européens en Méditerranée oblige les sultans à revoir en profondeur le fonctionnement d'un Empire toujours très étendu, qui doit composer avec des réalités locales très diverses et le pouvoir des oulémas (garants de la loi coranique). Si l'on a vu que la question doit être relativisée pour le XVIII^e siècle, le rapport à la modernité occidentale devient central au XIX^e siècle, alors que les crises se multiplient : expédition d'Égypte de 1798, révolte des Balkans dans les années 1820, menace égyptienne dans les années 1830... Les règnes d'Abdül-Hamid Ier (1774-1789) et de Selîm III (1789-1807) marquent une première étape dans les tentatives d'adaptation de l'empire au nouveau contexte géopolitique. L'armée ouvre en 1794 le temps des réformes (nizâm-i djedîd), en passant à un système de conscription sur le modèle français. Selîm III s'appuie en particulier sur un recrutement de troupes en Anatolie, face au puissant corps des janissaires finalement exterminé en 1826. Il développe également les contacts avec l'Occident, particulièrement la France, malgré la tourmente révolutionnaire et la rupture de 1798 à 1801. Il sait aussi jouer sur les rivalités entre puissances occidentales pour maintenir l'essentiel des positions turques en Méditerranée. Ces ajustements limités s'accompagnent d'un bouillonnement des provinces (Balkans, Roumanie, Égypte, Liban, Arabie). La première grande vague de réformes, initiée en 1826 sous le règne de Mahmûd II (1808-1839), résulte d'abord de la menace égyptienne, dont la prise d'autonomie vient mettre en péril l'édifice impérial. La charte de Gulhanê en 1839 fait entrer l'Empire dans l'ère des Tanzîmât, réformes portant d'abord sur l'assiette fiscale, la conscription et la justice. Ces réformes par le haut, inspirées par l'Angleterre, sont confirmées par la guerre de Crimée en 1856, où l'Empire ottoman fait face à la Russie. L'histoire a surtout retenu la proclamation de l'égalité de droits entre musulmans et non musulmans, fortement suggérée par les alliés français et britanniques. Mais l'objectif des réformes est surtout de moderniser la gouvernance de l'Empire, face à une Europe désormais vue comme un modèle à imiter. La migration du pouvoir vers des palais de style européen au nord de la Corne d'Or peut matérialiser cette forme de vassalité intellectuelle à l'égard de l'Europe. Le point d'aboutissement des Tanzîmât est la constitution de 1876, vite suspendue par le nouveau sultan Abdül-Hamîd, en pleine crise des Balkans et sur fond de défaite et de pertes territoriales massives face à la Russie (1878). Le caractère spectaculaire et décisif des Tanzîmât doit cependant être discuté et replacé dans le temps long des réformes régulièrement négociées et diffusées dans l'empire tout au long de son histoire.

Les villes, notamment, qui bénéficient d'une large autonomie, forment le socle des réformes du XIX^e siècle, à travers de nouvelles municipalités fondées à la fois sur des traditions anciennes et une modernisation indéniable de l'économie et du paysage urbain. L'entrée de l'Empire dans la modernité à l'occidentale avait eu pour conséquence de créer un début de conscience nationale ottomane, notamment à travers la promotion des écoles d'État. Mais ces tentatives, tardives, ne résistent pas à l'affirmation des nationalismes face à un pouvoir central perçu comme dépassé. La Grèce obtient son indépendance au terme d'une longue guerre (1821-1829), la France s'engage à partir de 1830 en Algérie, encore province ottomane, puis en Tunisie (1881), et l'autonomie de l'Égypte est reconnue en 1840 ; elle passe sous contrôle britannique en 1882. La crise balkanique de 1876 à 1878 offre l'indépendance à la Roumanie, à la Serbie et au Monténégro. Le dépècement de l'Empire, « homme malade de l'Europe » selon le tsar Nicolas Ier, est lancé.

La fin de l'Empire ottoman

Le rétablissement d'un gouvernement autoritaire entre 1876 et 1878 sonne, en apparence, la fin des Tanzîmât. Les cinquante dernières années de l'Empire correspondent à des tentatives d'enrayer un déclin de plus en plus manifeste. Les pertes territoriales et démographiques portent un coup très dur aux finances impériales. Le système politique, grippé et privé des dernières figures de sa modernisation (Âli Pacha), revient à une logique clientéliste et policière. Le règne d'Abdül-Hamîd (1876-1909) ne peut cependant être réduit à l'image désastreuse qui lui a été accolée, notamment du fait des massacres d'Arméniens (1894-1896) : les principaux acquis des

Tanzimat sont ainsi maintenus. Mais après l'échec des tentatives pour créer une conscience ottomane au milieu du XIX^e siècle, l'islam fait son retour sous son règne comme marqueur identitaire. La revendication ancienne du califat devient un élément central de l'idéologie impériale : façon aussi de contrôler les aspirations nationalistes de populations musulmanes non turques, comme les Arabes ou les Kurdes. L'ouverture du chemin de fer du Hedjaz en 1908 reste ainsi un symbole de la volonté des sultans d'affirmer à la fois la modernité de l'Empire et leur autorité sur les lieux saints de l'islam. L'influence européenne, notamment à travers la dette, reste cependant massive et se fait sentir particulièrement à Istanbul, au nord de la Corne d'Or. Les puissances européennes (Russie, Angleterre, France et désormais Allemagne) font de l'Empire ottoman un champ de rivalités, à travers le soutien aux nationalismes (Arménie, Crète, Macédoine). Des oppositions internes se font jour également : le mouvement des Jeunes-Turcs cherche à partir de 1889 à libéraliser le régime. Le point culminant du mouvement est le coup de force de 1908, qui rétablit la Constitution de 1876 mais accélère aussi la décomposition de l'Empire avec l'indépendance de la Bulgarie, le rattachement de la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche-Hongrie et celui de la Crète à la Grèce (1909). Le départ d'Abdül-Hamid marque l'affaiblissement décisif du sultanat. Dès lors, les réformes des Jeunes-Turcs, inspirées par la centralisation et la rationalité à la française, marquent une forme d'apogée du mouvement, au risque de se heurter aux forces traditionnelles locales qui avaient structuré la vie de l'Empire. Il existe un lien entre l'accentuation des nationalismes et les aspirations des Jeunes-Turcs à faire une nation ottomane, alors que les minorités ont davantage de moyens de s'exprimer. Les Albanais, en particulier, piliers du régime ottoman, vivent mal les tentatives de mise au pas du pouvoir central. Les ouvertures vers la France et la Grande-Bretagne échouent, alors que les impérialismes et les tensions entre blocs se précisent : la Tripolitaine est annexée par l'Italie en 1911. L'expérience des Jeunes-Turcs se termine en 1912. Quand la guerre éclate, l'Empire ottoman n'est plus une menace majeure mais conserve un poids militaire, une situation stratégique et une influence sur le monde musulman. L'empire choisit logiquement l'alliance allemande contre la Russie. Entre appel au djihâd contre l'Entente (novembre 1914) et soutien militaire de l'Allemagne, la guerre est rapidement un échec, malgré le succès des Dardanelles. Le déplacement des populations arméniennes depuis les régions frontalières russes, en avril 1915, qui fait des centaines de milliers de victimes, demeure un des épisodes les plus marquants du conflit. Aujourd'hui encore, la notion de génocide arménien, largement reconnue au niveau international, n'est pas acceptée par le gouvernement turc, qui récusé toute intentionnalité. La guerre fournit enfin aux puissances alliées l'occasion de mener à son terme la dissolution de l'Empire. Outre le soutien apporté à la révolte arabe par les Britanniques en 1916, les accords secrets Sykes-Picot prévoient un partage des zones d'influence entre la France et la Grande-Bretagne. La déclaration Balfour du 2 novembre 1917 sur un « foyer national juif », les promesses contradictoires faites aux Arabes sur un grand royaume arabe et l'idée d'une grande Grèce englobant des territoires d'Asie mineure complètent le tableau : l'heure est au dépècement de l'ancienne puissance ottomane. Le projet se concrétise en partie, autour du traité de Sèvres signé le 10 août 1920 : la Grèce est censée retrouver la côte asiatique de l'Égée, la Syrie et la Palestine passent sous mandat de la France et de la Grande-Bretagne, tandis que les territoires arméniens et kurdes doivent échapper au nouveau pouvoir turc. Il reviendra à Mustafa Kemâl et à une nouvelle génération d'empêcher la réalisation de certains de ces projets en créant une Turquie nouvelle, entérinée par la fin du sultanat (novembre 1922), le traité de Lausanne (24 juillet 1923) et l'abolition du califat (mars 1924). L'Empire ottoman a vécu. Pourtant, bien plus que sa fin sans cesse annoncée depuis le XVI^e siècle, c'est la longévité exceptionnelle de cet empire qui doit interroger aujourd'hui l'historien.



Vue d'Istanbul (Matrakci Nasuh, Description de la campagne des deux Irak, 1537, Aquarelle, or, argent sur papier, 31,2 cm x 45 cm, Istanbul, Bibliothèque de l'université d'Istanbul, Inv. T. 5964, fol. 8b)

Source URL:

<https://ehne.fr/eduscol/premiere-specialite-histoire/premiere-specialite-histoire/theme-2-analyser-les-ressorts-et-les-dynamiques-des-puissances-internationales/l'empire-ottoman-de-l'essor-au-declin>